



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E150424

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 51080170700066

Siret : 510 801 707 00066

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 46029800R

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011073001304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011073001304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MIEUX RENOVER (AGENCE)

200 CHAUSSEE JULES CESAR
95250 BEAUCHAMP

Téléphone : 01 60 77 22 22

Portable : 06 87 08 73 82

Site Internet : www.mieuxrenover.com

E-mail : admin@mieuxrenover.com

Responsabilité légale :

EL MRABET NAJIB GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	13/06/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	16/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/04/2021
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	13/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/04/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	18/07/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	08/04/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.